

## SEANCE DU 10 mai 2023

Le **dix mai deux mille vingt-trois**, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Stéphanie PAWLOWSKI, Sandrine VEROT, Philippe MONCORGER, Olivier BOICHON, Delphine FARGE, Bernard DESBENOIT, Gérald BUFFARD, Clément LE PAGE, Dylan JACOPIN, Sylvie CHAMPROMIS.

Absents avec pouvoirs : Marie Claire FOUCHERAU (pouvoir à Stéphanie PAWLOWSKI), Thierry GENOUX, (pouvoir à Clément LE PAGE)

Absent : Jean Michel MOULIN

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

\*\*\*\*\*

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- RIFSEEP
- Participation aux frais de scolarité Boyer
- Convention mise en place d'un déontologue pour les élus avec le Centre de Gestion
- Délibération avantage loyer suite aux travaux
- Questions diverses
  - Courrier Famille Bordat
  - Préparation élections des délégués et suppléants pour le 9 juin, en vue des élections sénatoriales

\*\*\*\*\*

### **COMPTE RENDU :**

#### • **CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de la Communauté de communes de Charlieu/Belmont.

#### • **CONFERENCE DES MAIRES :**

La dernière réunion a eu lieu le 4 mai. Monsieur le Maire nous fait un retour :

- Restriction d'eau, des mesures peuvent être prises en situation de sécheresse.

#### • **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :**

Madame Stéphanie PAWLOWSKI nous fait un retour sur la chasse aux œufs organisée en avril par le Conseil Municipal des Jeunes :

- 14 familles (32 enfants) ont participé
- Le retour est positif. Les enfants ayant participé ont émis le souhait d'un renouvellement de l'animation l'an prochain.

\*\*\*\*\*

**PROJET D'AVENANT REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) :**

Suite à une vérification auprès du Centre de Gestion, cette délibération ne pourra être prise qu'après décision du comité social territorial qui aura lieu le 28 juin prochain.

\*\*\*\*\*

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BOYER AUX FRAIS SCOLAIRE DE L'ECOLE - ANNEE 2022-2023 :**

Le sujet est reporté en attendant la délibération de Boyer qui sera prise lors de leur prochain conseil.

\*\*\*\*\*

**DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS, ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE :**

**Délibération n°2023/031**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Loire ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un référent déontologue reconnu pour son expérience et ses compétences ;

Considérant que le Centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner en qualité de référent déontologue des élus, Madame Elise UNTERMAIER-KERLEO, retenue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire en raison de son expérience et de ses compétences ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

\*\*\*\*\*

#### **EXONERATION DE LOYER DU LOGEMENT SITUE 3 PLACE MAURICE DANIERE :**

##### **Délibération n°2023/032**

Le locataire habitant au 3 Place Maurice DANIERE s'était proposé lors de son arrivée dans le logement de rafraîchir en échange de mois de loyers.

Au vue des faits, le Maire propose d'exonérer de loyer le locataire pour une durée de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité d'exonérer le loyer du locataire habitant au 3 Place Maurice DANIERE pendant les 3 mois à venir (juin, juillet, août).

\*\*\*\*\*

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **COURRIER DEFRICHEMENT TERRAIN LAISSE A L'ABANDON :**

Deux parcelles, se trouvant chemin du Domaine Labrosse et route de Saint Hilaire, en attente de succession depuis plusieurs années, sont laissées à l'abandon. Celles-ci se trouvant à l'intérieur de zones d'habitations, le voisinage nous a signalé les désagréments causés par le terrain laissé sans entretien.

Un courrier en recommandé avec accusé de réception va être envoyé aux propriétaires, afin de leur demander de débroussailler ces parcelles.

Si les propriétaires n'exécutent pas les travaux demandés au bout d'un mois, l'entreprise TRONCY sera alors mandatée par la maire afin de procéder au nettoyage de celle-ci aux frais de la succession. La facture sera ensuite envoyée au notaire chargé de la succession.

- **VEHICULE EN STATIONNEMENT GENANT :**

La gendarmerie a identifié le propriétaire du véhicule garé depuis plusieurs mois place Maurice DANIERE. Un courrier en recommandé avec accusé de réception lui a été envoyé afin qu'il évacue son véhicule sans quoi celui-ci serait mis en fourrière. Le courrier vient de revenir non distribué, le propriétaire reste pour le moment introuvable.

Concernant le camping-car stationné sur l'accotement route de Villers qui condamne le passage des piétons, la gendarmerie a été contactée le 4 mai 2023.

- **CHIEN EN DIVAGATION :**

Le mois dernier un chien en divagation a fait peur à une maman emmenant son enfant à l'école. Le chien en question pourrait être d'une race de catégories 1 ou 2, ce qui devrait être déclaré en mairie. Les propriétaires étant identifiés, Monsieur le Maire est allé à leur rencontre afin de leur conseiller de se présenter en mairie afin de consulter les documents sur le classement du chien et de le déclarer le cas échéant.

- **AVENIR DU COMMERCE MULTISERVICE :**

Monsieur Olivier BOICHON explique qu'il a pris contact avec le liquidateur. Il n'y a pas de repreneur pour le moment. La date prévisionnelle de la mise aux enchères du fond serait courant septembre 2023.

Des renseignements vont être pris afin de savoir si et comment peut se positionner la commune face à des enchères en cas de non repreneur.

- **REPLACEMENT LAMPADAIRE ROUTE DE ST HILAIRE :**

Monsieur Gérard BUFFARD nous expose que le lampadaire route de Saint Hilaire est abimé depuis plus d'un an. Le lampadaire changé à l'identique serait facturé plus du double de son prix de départ au vue de l'inflation des matériaux. Un autre type de lampadaire va donc être mis en place à moindre coût.

- **PREPARATION ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LE 9 JUIN, EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES :**

La réunion de conseil se tiendra le vendredi 9 juin à 19h30 afin d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter le village aux élections du 24 septembre 2023 à Saint Etienne.

- **PROGRAMME VOIRIE :**

Concernant 2022 : les travaux sont prévus en juin 2023.

Concernant 2023 : l'appel d'offres sera clos le 12 mai 2023.

La séance est levée à 22h10.

Prochaine réunion le 9 juin 2023.